

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DU CONSEIL D'ETAT

CHANCELLERIE

SECRET N° 70/44 du 17/2/70

PORTANT NOMINATION A TITRE EXCEPTIONNEL DANS L'ORDRE DU MERITE CONGOLAIS.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT.

- VU l'Ordonnance N°40/69 du 31 Décembre 1969, promulgant la Constitution de la République Populaire du Congo ;
VU le Décret 59/54 du 25 Février 1959, portant création de l'Ordre du Mérite Congolais ;
VU le Décret 59/227 du 31 Octobre 1959, fixant le montant des droits de Chancellerie ;

D E C R E T :

ARTICLE 1er: Sont nommés à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite Congolais :

AU GRADE DE COMMANDEUR :

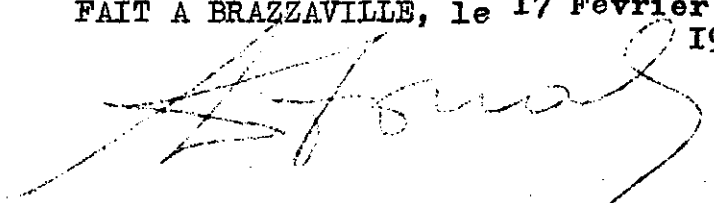
- S.E.M. GANAO Charles-David, Représentant Permanent du Congo à Genève
S.E.M. BOUKAMBOU Julien, Ambassadeur du Congo à Moscou
S.E.M. ANGOR Léon, Ambassadeur du Congo au Caire
S.E.M. MAKOSSO François Luc, Ambassadeur du Congo à Bruxelles

ARTICLE 2 : Il ne sera pas fait application des dispositions du Décret 59/227 du 31 Octobre 1959, en ce qui concerne le règlement des droits de Chancellerie.

ARTICLE 3 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.

FAIT A BRAZZAVILLE, le 17 Février

1970


CHEF DE BATAILLON Marien N'GOUABI